

**UNITE DE TRAITEMENT
DES EAUX USEES DOMESTIQUES**

**SAINT ANDEOL DE VALS
(Chef Lieu)**

Préambule

Un réseau existant collecte les eaux usées de l'ensemble de l'agglomération du bourg. Les effluents sont d'origine domestique, aucune industrie n'est actuellement raccordée à ce réseau.

A ce jour, 80 abonnés raccordés à ce réseau sont recensés. La population de pointe collectée est estimée à 200 personnes.

En tenant compte de l'évolution de la population sur le chef lieu ; l'unité de traitement est dimensionnée pour traiter une charge polluante maximum de 250 Equivalents Habitant (EH).

Le SEBA, maître d'ouvrage de l'opération, en accord avec la Municipalité de Saint Andéol de Vals, a retenu un procédé d'épuration par filtres plantés de roseaux. Ce procédé, qui fonctionne sans électricité, est aujourd'hui largement utilisé pour des petites unités de moins de 1 000 habitants et constitue une première pour le SEBA.

Le SEBA a choisi comme maîtrise d'œuvre, le Cabinet GEO SIAPP (Aubenas) et comme entreprises, la Phocéenne des Eaux de Marseille (13) et GRUAT de Plats (07).

Cette unité de traitement sera exploitée par la société SAUR.

Financement :

Le montant total des travaux s'élève à 310 000 €HT et le financement est assuré par une subvention du Conseil Général de l'Ardèche et de l'Agence de l'Eau à hauteur de 60%, le solde étant assuré par le SEBA.

Localisation :

Le site retenu pour le projet est situé au Sud de St Andéol de Vals, à l'entrée du bourg, en contre bas de la RD 257. L'arrivée du réseau existant se faisant à proximité. L'ensemble des écoulements est gravitaire.

Filière de traitement : Filtres plantés de roseaux

Le procédé d'épuration par « filtres plantés de roseaux » assure le traitement de la matière organique sur un massif filtrant composé de sable. Les roseaux apportent l'oxygène nécessaire à la dégradation de la matière organique.

Un dégrilleur placé en entrée de station permet de stopper les éléments grossiers.

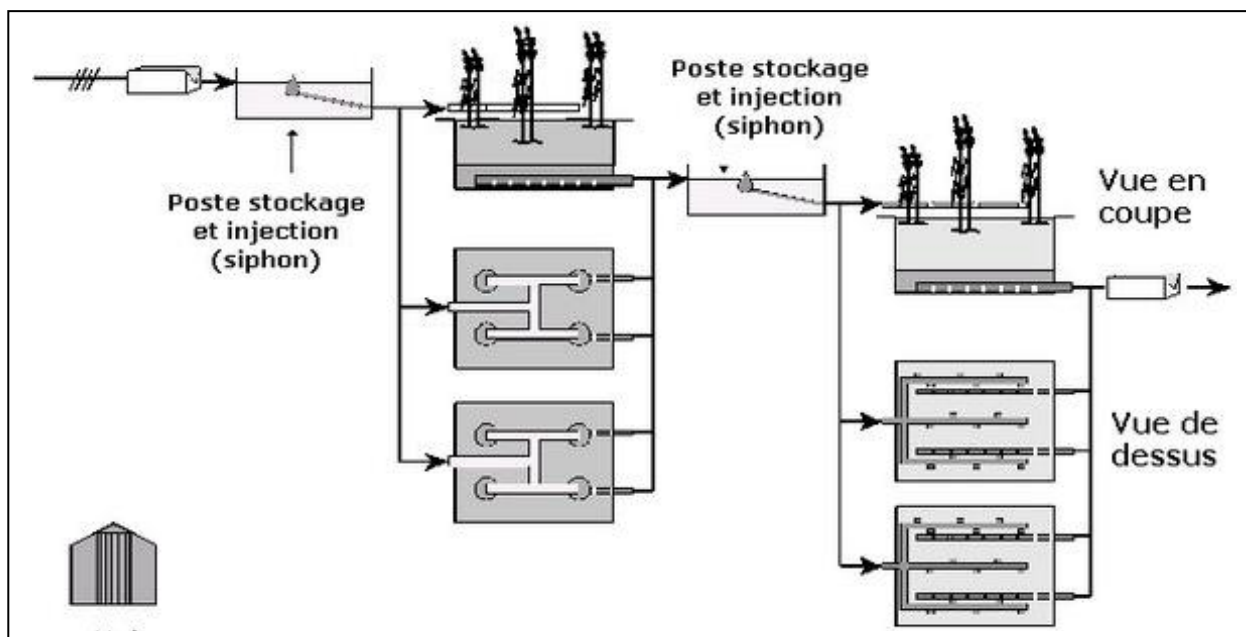
Les effluents transitent ensuite successivement sur 2 massifs filtrants.

Le premier massif est partagé en 3 bassins.

Le second massif est partagé en 2 bassins.

L'alimentation des filtres se fait en alternance afin de disposer de temps de repos, au moyen d'augets basculeurs (chasses d'eau).

Schéma de fonctionnement des filtres :



Dimensionnement des filtres :

La station est composée au total de **5 filtres de 90 m²** chacun, répartis sur 2 étages de filtration :

Surface totale du 1er étage : 270 m²

Surface totale du 2ième étage : 180 m²

Surface totale de filtration : 450 m²

La charge polluante théorique à traiter est de 15kg de DBO5 /j (60g de DBO5/EH) ; avec un volume total de 45.00 m³.

Réglementation :

Le rejet des effluents assainis se fait à l'aval de l'unité de traitement dans un cours d'eau existant (ravin du Bras).

Compte tenu de la sensibilité du milieu récepteur, les objectifs de rejets sont du niveau D4 (arrêté du 22 juin 2007) :

- DBO5 ≤ 25 mg/l ou 90% d'abattement

- DCO ≤ 125 mg/l ou 75% d'abattement

La création de cette unité de traitement ainsi que le rejet des effluents traités dans le milieu naturel, ont fait l'objet d'un « dossier de DECLARATION au titre des articles L.214-1 à L.214-6 du Code de l'Environnement ».

Un arrêté préfectoral (n°2009-4812) a donné acte au SEBA de cette DECLARATION.

La station est équipée en entrée d'un canal de mesure de débit afin de permettre la prise d'échantillons et la mise en place d'un programme d'auto surveillance.